

Argumentaire sur la LGV.

1. Les lois de décentralisation ont clairement réparti les compétences entre les Régions et l'Etat. En matière de transports ferroviaires, les Régions disposent de la compétence (et donc responsables du financement) sur les Train Express Régionaux et l'Etat sur les lignes à caractère national voire européen, telles que la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique

2. Alors que les Régions assument leurs responsabilités sur les TER, l'Etat exige des Régions et des autres collectivités locales une contribution significative au regard de leurs ressources pour financer des projets qui relèvent exclusivement de sa compétence.

3. Pour forcer les collectivités à payer, et dans ce cas présent la Région Poitou-Charentes, l'Etat est allé jusqu'à menacer de ne pas engager immédiatement les raccordements aux gares de Poitiers et Chatellerauld ce qui obère les possibilités de leur réalisation future.

4. Ce chantage s'opère alors même que:

- Le financement de la LGV SEA n'a pas été inscrit au titre du plan de relance gouvernemental.

- Le gouvernement a proposé au parlement de réduire les recettes des collectivités territoriales (plafonnement du taux de la taxe professionnelle, remise en cause de fait de la compensation des suppressions de taxe foncière) au moment même où ces collectivités assument 70% des investissements publics dans le pays, qui est un atout vital dans le contexte de crise économique actuel. La perte des recettes pour la Région Poitou-Charentes pour 2010 est estimée à plus de 10 millions d'euros.

- Le gouvernement a introduit un débat au parlement sur le rôle des collectivités locales où il critique notamment les interventions de ces collectivités dans des domaines de compétences définies par le législateur.

- le financement par la Région Poitou-Charentes de la ligne LGV ne peut se faire que par une réduction d'un montant équivalent des projets d'investissements en cours ou par une augmentation massive des impôts, les deux étant néfastes à la croissance, au budget des ménages, et à l'intérêt général de la population de Poitou-Charentes.

5. Face à ce chantage, la Présidente de Région a décidé de céder :

- pour ne pas faire courir le risque aux villes de Vienne et de Charente de ne pas être desservies par la LGV.

- sans augmenter les impôts comme elle le fait depuis 2004

- parce que la bonne gestion de la région Poitou-Charentes permet d'amortir la charge importante, normalement dévolue à l'Etat, même si cela oblige à supprimer certains projets d'investissements existants.